

COMMISSION SPORTIVE ET D'ORGANISATION

C.S.O. PERMANENTE – PV N° 2/2019

MARDI 12 FEVRIER 2019 – 17H

Présidence Jean-Yves LE PRIELLEC
Présents Eric ALBERT - Daniel AUBRY - Frantz FRANCILLONNE - Pierre FRITEYRE - Robert GIRAUD - Philippe LEYNIER - Michel MAHE - Jean-Claude REGNAULT - Alain TALARMIN
Excusés Jean CLIENTI - Didier FEUILLOLEY

1- Homologation des records

a- Record de France Alice MOINDROT

- Lors de la CSO du 8 janvier, le record d'Alice MOINDROT (saut à la perche juniors) a été homologué sur la foi des documents fournis, non maîtrisés par la Ligue, en particulier un rapport de juge-arbitre où il manquait des informations quant à la présence d'une piste démontable et au déroulement des concours. Ce qui figure déjà dans le procès-verbal de cette réunion de CSO.
- Alertés par la CES, nous avons recueilli les témoignages de deux personnes de cette commission et pris en compte les éléments suivants :
 - la compétition s'est déroulée dans un gymnase répertorié dans le SI-FFA N° 58001, dans lequel se pratiquent régulièrement des sports collectifs ; la planimétrie du sol doit être conforme à leurs exigences ;
 - la piste d'élan surélevée a été installée par DIMA SPORT, sur un sol que nous pouvons donc considérer comme plan. Notons au passage que cette piste est installée régulièrement lors de certaines étapes du Perche Elite Tour et que le tapis de réception a été surélevé conformément à ce qu'il se fait à ces occasions ;
 - les performances réalisées l'ont été dans le respect des règlements sportifs, nonobstant l'absence du remplissage complet des documents de gestion des concours.
- Après échanges, la CSO, à l'unanimité, propose au Bureau Fédéral de ne pas invalider les 40 performances réalisées lors de ce concours et d'homologuer le record de France juniors femmes (4m37) établi le 22 décembre 2018 par Alice MOINDROT.

- La CSO demande à son Président d'adresser un courrier à l'organisateur lui rappelant ses obligations en matière de conformité des installations supportant cette compétition et en collaboration avec le Président de la COT, au juge-arbitre ses devoirs de rédiger un rapport circonstancié conforme aux règles et à l'éthique.

b- Records de France, améliorés, égalés ou établis en 2019

- **Juniors Femmes**
 - Poids (4 kg) 16m31 BOLOGNA Ashley 00 EF Mont-Dore
12/01/2019 Christchurch (NZL)
*Ancien Record : Poids (4kg) 16m13 VILLENEUVE Claudia
83 Cc Fort de France 26/07/00 Hagetmau*
- **Cadettes Femmes**
 - Perche 4m20 l. puis 4m25 l. BRENTEL Emma 02 Racing club
Nantais 02/02/19 Nantes Stadium Pierre Quinon
*Ancien Record : Perche 4m16 BRENTEL Emma 02
Racing club Nantais 07/07/18 GYOR (HUN)*

c- Records de France (en salle), améliorés, égalés ou établis en 2019.

- **Cadettes Femmes**
 - 60m - Salle 7"38 LOSANGE Pamera 02 Entente Franconville
Césame Val d'Oise 09/02/19 Paris, Insep halle Joseph Maigrot
*Ancien Record : 60m - Salle 7"41 DIA Fabé 77 Sud Oise
Athlétisme 19/02/94 Liévin*
 - Perche -Salle 4m15 puis 4m20 puis 4m25 BRENTEL Emma 02
Racing club Nantais 02/02/19 Nantes Stadium Pierre Quinon

*Ancien Record : Perche - Salle 4m15 BOSLAK Vanessa 82
ASPPT Lille Métropole 14/01/99 Liévin*

2- Informations

- Décisions du dernier Comité Directeur :
 - approbation des propositions de la CNJ, en particulier l'évolution du registre des épreuves pour les BE/U14 et M1/U16 ;
 - approbation de certaines propositions de la CSO concernant des modifications à apporter dans le livret des règlements estivaux, en particulier pour les catégories CA/U18, JU/U20 et ES/U23.
- Circulaire N° 6 du 1^{er} février concernant les modalités de recrutement des officiels techniques pour les Championnats d'Europe Paris 2020.

3- Championnats hivernaux

- Rapport de Frédéric BOURCIER – Championnats de France d'épreuves combinées et de marche à Rennes 2-3 février :
 - belle organisation mais un manque d'identification claire (juges-arbitres, coachs),
 - prévoir un complément pour avoir un nombre suffisant de marques pour les concours.
- Championnats de France Espoirs et Nationaux, Nantes 9-10 février :
 - compétition bien rodée, petit souci avec l'animation le samedi : ceci est solutionné pour le lendemain,
 - importance des caméras vidéo pour confirmer ou infirmer les décisions des commissaires, ce qui permet aussi la pratique de la transparence avec les entraîneurs ou dirigeants,
 - le tapis de réception hauteur est en très mauvais état.
- Championnats de France Elite, Miramas : la demande RMC SPORTS d'inverser le jour des concours longueur H et Triple F a été rejetée. Les horaires leur avaient été soumis puis diffusés, il était donc inconcevable de les modifier car les clubs avaient déjà fixé leurs modalités de déplacement.
- Modification JAG sur France des lancers longs à Salon-de-Provence : Marcel FERRARI est nommé en lieu et place de Jean-François FRILET

4- Championnats estivaux

- Désignations des JAG saison estivale :
 - a. Épreuves Combinées, Laval : Patricia ZUGER
 - b. ES/U23, Châteauroux : Frédéric BOURCIER et Pierre OLIVE
 - c. CA/U18 et JU/U20, Angers : Marie Anne DIAS, Robert HURTES et Lionel THIRIAT
 - d. Elite, Saint Etienne : Daniel BUZZI, André KERVEILLANT, Jean MONTFERRAN, Christian PREVOST Bénédicte ROZE et Jean-Luc URBAIN
- Réunion à Châteauroux, France ES/U23 les 29-30 juin 2019
- Réunion à PACE, France 10000 m et durée CAM/U18 et CAF/U18, 13 avril 2019
- Coupe de France 2019, cahier des charges à rédiger, la partie technique est demandée aux délégués CSO

5- Divers

- Lors des Championnats de France ES/U23 à Châteauroux, pour les épreuves de 400m, 800m, 1500m et 400m haies, le DTN souhaite pouvoir exempter des séries les athlètes ayant réalisé les niveaux de performance requis pour les Championnats d'Europe U23
- Demande de Michel CLAIRE pour prendre en compte les temps manuels sur 1500 m F lors des championnats AURA, halle Diagona. Ceci est prévu dans les règlements
- Réunion du 12 février matin pour la mise en place de la nouvelle procédure de communication des start-list à RMC Sports (Elite à Miramas)
- La mise à jour des cahiers des charges est abordée et il est ainsi demandé que des membres de la CSO puissent être associés à ces travaux.

Jean-Yves LE PRIELLEC

PRESIDENT CSO